

Upcycle Your Office by Oxfam

Cahier des charges de design et d'éco-conception pour du mobilier de bureau



Oxfam est une organisation mondiale d'aide au développement qui unit les forces citoyennes contre la pauvreté et l'injustice.

En collaboration avec des organisations partenaires, nous travaillons en vue d'un changement durable afin de permettre aux communautés vulnérables de prendre leur destin en main. Oxfam Belgique se concentre sur une combinaison d'aide humanitaire, de projets de développement et de campagnes afin d'influencer les politiques et sensibiliser la population. Avec un réseau de près de 250 magasins, Oxfam Belgique promeut également le commerce équitable et durable et soutient l'économie circulaire et sociale.

Oxfam Solidarité est une entité d'Oxfam Belgique.

Impact Furniture est la cellule « mobilier de bureau » d'Oxfam Solidarité.

Upcycle your Office est le projet d'upcycling d'Impact Furniture.

1. CONTEXTE DE LA MISSION

Depuis 20 années, Impact Furniture mène différents projets de revalorisation de mobilier de bureau. En 2021, l'équipe a récupéré près de 40 000 pièces, soit 550 tonnes de mobilier de bureau issus de dons d'entreprises et d'institutions principalement bruxelloises.

De ces 550 tonnes de mobilier de bureau :

- 67 % ont directement été revalorisées et exportées en l'état.
- 18 % constituaient divers métaux et ont été recyclés.
- Les 15 % restants sont considérés comme des déchets purs, principalement de bois, d'aggloméré et de multiplis, jusqu'à présent non-valorisables.



Le projet « Upcycle your Office » est un projet d'économie circulaire qui tendrait à diminuer cette part de déchets de 15 à 7 %. Comment ? Les panneaux multiplis, considérés comme déchets d'entreprises et d'organismes locaux, seront revalorisés en tant que matière première pour la création de meubles de bureau upcyclés, à destination d'une clientèle locale.

Le projet s'inscrit dans les valeurs d'Oxfam Belgique. Il s'articule autour de trois grands axes : l'économie circulaire, l'économie sociale et le financement des projets d'Oxfam Belgique.

« Upcycle your Office » est lauréat de l'appel à projet BeCircular 2021 et prévoit pour la réalisation de ce projet de faire appel à des designers, menuiseries et partenaires sociaux.



2. OBJECTIFS

Dans le cadre du lancement de ce projet, Oxfam Solidarité fait appel aux services d'un.e designer, pour la réalisation d'un mobilier de bureau.

La mission vise à collaborer avec Impact Furniture sur les aspects techniques et fonctionnels du projet ainsi qu'à la remise d'un modèle de pré-série, des plans et du dossier d'exécution. La réalisation de ce projet se fera

- à travers :
 - le réseau Oxfam existant (entrepôts, atelier protégé, équipe Oxfam...)
 - un réseau de partenaires externes
- en prenant en compte :
 - les aspects de circularité et d'éco-conception du produit
 - le recours à des matériaux bas-carbone
 - les exigences d'une certification/d'un label à venir
 - les concepts de modularité du futur produit

Ce que l'étude ne couvrira pas :

- La fabrication et commercialisation du produit (la mission se clôturera par la remise du modèle de pré-série).

3. DEMANDE ET CONTRAINTES

Il est demandé au/à la designer de créer un mobilier de bureau suivant les contraintes suivantes :

- Le mobilier doit être un mobilier de bureau (chaise, bureau, armoire, meuble convenience ...). Il doit pouvoir s'adapter/se moduler à n'importe quel espace de travail professionnel.
- Le principal matériau du meuble est des panneaux multiplis en bois de réemploi. Ces panneaux mesurent, pour la plupart, 160cm x 80cm. Ils proviennent d'anciens bureaux. Il existe une fiche technique du matériau qui peut être reçue sur demande.
- Il est possible d'utiliser d'autres matériaux mais toujours en prenant les matériaux les plus écologiques possibles. Au sein d'Impact Furniture, les matériaux bruts suivants sont disponibles : bois, métal, textile.
- Le mobilier doit être facilement démontable et réparable afin d'assurer un cycle de vie long.
- Le mobilier doit être répliquable.
- Le mobilier doit répondre aux normes techniques liées au mobilier professionnel. Les fiches techniques des matériaux et composants utilisés doivent pouvoir être fournis.
- Le mobilier doit respecter les règles de l'art.

- Le mobilier sera fabriqué par une menuiserie sociale (voire une ETA - Entreprise de Travail Adapté).
- Le mobilier doit rester dans une gamme de prix abordable.

Le/La designer choisi.e devra **suivre le projet, depuis Bruxelles**, jusqu'à la création du modèle de pré-série.



4. VISION D'OXFAM ET ESPRIT DU PROJET

En tant que designer pour ce projet, il est primordial que vous ayez :

- une bonne compréhension de l'économie circulaire, et plus particulièrement d'éco-conception,
- une connaissance de la matière première (panneaux multiplis),
- des facilités à travailler en équipe et à interagir avec les autres partenaires du projet (équipe d'Oxfam, atelier de fabrication, cabinet d'étude de marché...) dans un esprit de cocréation,
- un réseau de partenaires (économie sociale, fournisseurs...),
- l'envie de prendre part et de participer activement à une dynamique qui s'engage chaque jour à rendre le secteur du mobilier de bureau plus durable,
- l'envie d'associer votre image à celle d'Oxfam par la figuration de votre nom sur la marque du produit.

5. PROCEDURE DE SOUMISSION

5.1. Retroplanning et livrables attendus

1ère phase : Proposition d'offre (budget pour votre mission de design et suivi de projet) avec

- Portfolio
- Références (si possible)
- Note d'intention (approche esthétique/design et note méthodologique)
- CV de l'équipe ou de/de la designer



à remettre pour le **30 septembre 2022 (23h59)** au plus tard.

Oxfam Solidarité reviendra, le **5 octobre 2022**, avec une sélection de 5 designers pour la seconde phase.

2e phase : Réalisation d'un préprojet et d'un moodboard à remettre pour le **16 novembre 2022 (23h59)** au plus tard.

Nous attendons les documents suivants :

- Le préprojet doit être remis sous forme de plans, modèles 2D et 3D avec des références matériaux, graphiques et techniques
- Une note méthodologique et d'intention (max 2 pages A4) pour expliquer la manière de travailler et de produire le mobilier (quel impact social ?)
- Une estimation de prix de production (fabrication et/ou les achats) et de vente du mobilier
- Un retroplanning du travail fourni (jusqu'au modèle de pré-série)
- Un devis pour le travail effectué en tant que designer

Les offres et préprojets seront analysés par un jury de professionnels. L'offre ayant le meilleur rapport qualité-prix sera retenue. Le respect des contraintes est également un critère de sélection du projet gagnant. Une attention particulière sera donnée aux projets qui ont une vision environnementale (circuit-court) et sociale. L'enveloppe maximale de l'ensemble du projet est de 20 000 € (TVAC).

Une défense du projet sera organisée le **24 novembre 2022** à l'issue de laquelle le jury procédera au choix du gagnant de l'appel d'offre.

3e phase : Réalisation d'un prototype ayant pour but la production en série (modèle de pré-série) pour le **17 février 2023** avec remise des dessins techniques, des plans (fichiers numériques), le cahier des charges et le cahier de l'exécution.

5.2. Contact

Pour toutes questions et demandes liées au projet et pour toute remise d'offre, veuillez contacter Madame Anne-Sophie Puttemans, Project Manager Upcycling – Impact Furniture, à l'adresse e-mail : anne-sophie.puttemans@oxfam.org

6. PRIX

6.1. Prix

L'offre doit spécifier le prix TVAC. Elle doit comprendre un détail de chaque poste pour la création du modèle de pré-série.



Chaque préprojet (pour les 5 designers sélectionné.es en phase 2) remis sera payé 1 000 € (TVAC).

6.2. Propriété intellectuelle

Une concertation devra prendre place entre le/la designer choisi.e et Oxfam Solidarité afin de clarifier les usages légaux du design. Une réflexion sera menée en parallèle de la création du modèle de pré-série concernant la propriété intellectuelle du produit.

Oxfam Solidarité se réserve le droit de commercialiser ou non le modèle de pré-série. Si le mobilier est commercialisé, la recette de la vente sera réinjectée dans les projets Oxfam Belgique.

7. CONDUITE ETHIQUE et PROFESSIONNELLE

Oxfam ne peut pas signer un contrat avec des fournisseurs qui n'auront pas signé une déclaration sur la conduite éthique et professionnelle qui contiennent les principes ci-dessous.

Le fournisseur (y inclus ses sous-traitants) ne peut tomber sous aucun des cas suivants :

- être en faillite ou en liquidation ou en cessation d'activités, avoir ses affaires administrées par les tribunaux, avoir conclu un arrangement avec les créanciers, faire l'objet d'une procédure concernant ces questions, ou être dans toute situation analogue résultant d'une même procédure prévue par la législation ou la réglementation nationale ;
- avoir fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale ;
- avoir été reconnu coupable d'un délit affectant sa conduite professionnelle par un jugement ayant autorité de chose jugée ;
- s'être rendu coupables de pratiques de collusion ;
- n'avoir pas rempli ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou au paiement de ses impôts selon les dispositions légales du pays dans lequel il est établi ou celles du pays du pouvoir adjudicateur ou encore celles du pays où le marché doit être exécuté ;
- utiliser le travail des enfants ;
- ne pas respecter les droits sociaux fondamentaux et les conditions de travail et la législation du travail du pays dans lequel il est établi ou dans les pays où le marché doit être exécuté ;
- faire l'objet d'un conflit d'intérêts ;
- avoir commis, suite à une autre procédure de passation de marché, une faute professionnelle grave constatée par tout moyen qu'Oxfam-Solidarité peut justifier ;
- faire des dons au personnel d'Oxfam-Solidarité et/ou du partenaire et/ou de la société d'inspection.



- s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés par Oxfam ;
- avoir fait entraves aux décisions et/ou avoir proféré des menaces au personnel d'Oxfam et/ou du partenaire et/ou de la compagnie d'inspection.
- être impliqué dans la production et la vente des armes.
- être impliqué dans la production de tabac.
- être impliqué dans des actes de piraterie ou de terrorisme.

Le fournisseur doit en outre déclarer qu'il :

- veillera à ce que sa conduite soit conforme au cadre des droits de l'homme auquel Oxfam souscrit.
- contribuera à la prévention de toutes les formes d'activités criminelles ou contraires à l'éthique.
- se conformera aux directives locales de gestion de la sécurité d'Oxfam et donnera suite aux évaluations de risques appropriées d'Oxfam.
- agira de manière à éviter tout risque inutile pour la sécurité, la santé et le bien-être de soi-même et des autres, y compris des organisations partenaires et des bénéficiaires.
- utilisera sa discrétion lors du traitement d'informations sensibles ou confidentielles lors de l'exécution de son contrat avec Oxfam.
- demandera l'autorisation si nécessaire avant de communiquer avec le nom extérieur d'Oxfam et s'efforcera d'éviter toute répercussion préjudiciable involontaire sur Oxfam.
- mettra tout en œuvre pour protéger l'environnement (la nature) et travailler de façon durable.
- sera sensible et respectueux des coutumes et cultures locales
- contribuera à un environnement de travail caractérisé par le respect mutuel, l'intégrité, la dignité et la non-discrimination.
- ne travaillera pas sous l'influence de l'alcool ni n'utilisera ou ne sera en possession de substances illégales dans les locaux, les véhicules ou les lieux d'hébergements d'Oxfam.
- ne s'engagera pas dans des relations ou n'aura pas de comportements reposant sur l'exploitation, la maltraitance ou la corruption.
- respectera les droits des autres personnes, en ce y inclus les droits des enfants, et ne s'engagera pas dans l'abus ou l'exploitation sexuelle d'enfants, ou de toute autre personne quel que soit son âge.
- n'échangera jamais d'argent, d'offres d'emplois, d'emplois, de biens ou de services contre des actes sexuels ni contre tout autre comportement humiliant, dégradant ou relevant de l'exploitation.